



# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte rendu de la réunion du vendredi 16 décembre 2011

### Ordre du jour

- I - **Informations**
- II - **Tarifs municipaux 2012**
- III - **Renouvellement des baux municipaux**
- IV - **Conventions avec la CCPP**
- V - **Questions diverses**

### *Ouverture de séance à 20h00*

#### **I - Informations :**

- **Intercommunalité** : Monsieur le Maire rappelle que le schéma de coopération intercommunale proposé par Mr le Préfet est toujours en discussion.

Plusieurs possibilités existent à ce jour, qui font apparaître la possibilité d'une extension importante du périmètre de la coopération intercommunale, sans qu'aucun projet de territoire ne soit évoqué.

Deux conceptions différentes de l'intercommunalité existent donc : l'une consiste à maintenir des services et des investissements mesurés, sur un territoire limité qui devrait correspondre à peu de choses près au territoire actuel de la CCPP ; l'autre est tournée vers l'émergence de thématiques aujourd'hui peu précises sur un territoire non défini rassemblant plusieurs intercommunalités différentes, ce qui nécessitera un temps très long de négociation, et risque d'entraîner à terme un abandon de la plupart des compétences de proximité aujourd'hui exercées par la CCPP.

Dans ces conditions, après discussion, le Conseil Municipal décide de confirmer la position prise lors du Conseil Municipal du 21 juin dernier, à savoir maintien du territoire actuel éventuellement étendu à la Commune Pont à Marcq, et mandate ses représentants à la CCPP pour soutenir toute motion en ce sens, s'il s'avérait qu'une nouvelle délibération devait intervenir avant le 20 janvier, date de la prochaine réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale appelée à se positionner sur le sujet.

- **Eglise** : Monsieur le Maire indique qu'un emprunt de 200 000 € sur 15 ans a été contracté auprès de Crédit Agricole pour financer les dépenses supplémentaires causées par le remplacement non prévu du plafond des nefs latérales. D'autre part, une subvention de l'ordre de 90 000 € a été demandée au Conseil Général pour ces travaux. Après cette première tranche, le nettoyage de l'église devra être réalisé à la charge de la Commune, le lot « peinture » qui inclut en général cette opération n'ayant pas été attribué puisque devant être réalisé en toute fin de programme. Daniel Decroix se charge des contacts pour réunir des bénévoles qui pourraient participer à cette opération.

- **Redevance annuelle de France Telecom pour l'occupation du domaine public** : elle s'élève à 49,29 € par kilomètre d'artère aérienne, 36,97 € par kilomètre d'artère en sous-sol et 24,64 par cabine téléphonique.

#### **II - Tarifs 2012**

Une majoration moyenne de l'ordre de 2% est appliquée à l'ensemble des services gérés par la Commune ainsi qu'aux baux des bâtiments communaux et aux locations des salles communales (voir annexe).

#### **III - Renouvellement des baux communaux**

Suite à la fixation des nouveaux tarifs, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à renouveler le bail pour l'ancienne maison de fonction de l'école occupée par Monsieur et Madame Glorian.

#### **IV - Conventions avec la CCPP**

Le Conseil autorise monsieur le Maire à signer deux conventions avec la CCPP : l'une pour la mise à disposition de Madame Catteau, qui assure la direction des centres de loisirs communautaires, et l'autre pour le remboursement des repas servis pendant les vacances scolaires dans le cadre des centres de loisirs communautaires.

#### **V - Questions diverses**

- Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activité du SERMEP pour l'année 2010.
- Une convention est signée avec le Centre de Gestion du personnel communal pour la visite médicale annuelle. Le coût est de 52 € pour la visite « ordinaire » et 70 € l'heure pour la visite de sécurité au travail.
- Le Conseil valide la démarche de dématérialisation des actes budgétaires, qui permettra à partir de 2012 d'envoyer par télétransmission les documents budgétaires à la Préfecture.
- Il confirme qu'en dehors des opérations d'ensemble réalisées par la Commune, les aménagements de trottoirs réalisés par des particuliers restent à leur charge.
- Enfin, suite à des demandes de riverains pour l'interruption des sonneries des cloches la nuit, le Conseil décide de réaliser un sondage dans le prochain bulletin municipal.

**La séance est levée à 22h10**

Annexe

**TARIFS MUNICIPAUX POUR 2012 (en euros)**

Maison Ecole (par mois)	215	<b>CANTINE</b>	
Jardin Mairie (à l'année)	16	- Enfants de Bersée	
<b>Salle Municipale :</b>		Q.F. moins de 500 €	1.6
* pour un repas	290	Q.F. de 501 à 673 €	2
* pour un vin d'honneur	240	Q.F. de 674 à 873 €	2.4
* pour le nettoyage	62	Q.F. de 874 à 1073 €	2.8
		Q.F. de 1074 à 1273 €	2.9
pour les extérieurs :		Q.F. plus de 1273 €	3.05
* pour un repas	340	- Enfants n'habitant pas Bersée	
* pour un vin d'honneur	290	Q.F. moins de 500 €	3.2
		Q.F. de 501 à 673 €	3.3
<b>Salle des Associations :</b>		Q.F. de 674 à 873 €	3.35
* pour un repas	145	Q.F. de 874 à 1073 €	3.5
pour les extérieurs :		Q.F. de 1074 à 1273 €	3.6
* pour un repas	185	Q.F. plus de 1273 €	3.8
		- Tarif personnel communal	2.8
<b>Concessions cimetière :</b>		- Tarif instituteur surveillant	2.9
* perpétuelle (le m2)	37	- Tarif instituteur ou visiteur	3.8
* trentenaire (le m2)	25		
<b>Repas à domicile :</b>		<b>GARDERIE PERISCOLAIRE</b>	
* Personnes seules	4.85	- par mois et par enfant	
* Couples	8.9	Q.F. moins de 500 €	29
		Q.F. de 501 à 673 €	30
<b>Etude Dirigée :</b>		Q.F. de 674 à 873 €	31
* par mois et par enfant	20.5	Q.F. de 874 à 1073 €	33
* par mois et par enfant	17.5	Q.F. de 1074 à 1273 €	34
à partir du 2ème enfant		Q.F. plus de 1273 €	35
* extérieur	21.5	Extérieurs	35
		- par heure et par enfant	
<b>Médiathèque :</b>		Q.F. moins de 500 €	3.25
* adultes habitant Bersée	14.5	Q.F. de 501 à 673 €	3.35
* enfants de Bersée	gratuit	Q.F. de 674 à 873 €	3.55
* jeunes de Bersée de 16 à 20 ans	7.5	Q.F. de 874 à 1073 €	3.9
* adultes extérieurs	22	Q.F. de 1074 à 1273 €	4.2
* enfants extérieurs jusque 16 ans	10	Q.F. plus de 1273 €	4.3
* caution Bersée/extérieurs	30	Extérieurs	4.3
		- par 1/2 heure et par enfant	
		Q.F. moins de 500 €	1.65
		Q.F. de 501 à 673 €	1.75
		Q.F. de 674 à 873 €	1.85
		Q.F. de 874 à 1073 €	2.05
		Q.F. de 1074 à 1273 €	2.15
		Q.F. plus de 1273 €	2.4
		Extérieurs	2.4

*QF : quotient familial*